

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2011020

Signataire : CS/RH/FG

OBJET : Aide aux victimes de la sécheresse en Somalie

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le budget communal,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers d'exprimer son soutien envers les victimes de la crise humanitaire qui touche actuellement la Somalie,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer deux subventions de 1500 euros (mille cinq cents euros) chacune, l'une à l'association *Médecins Sans Frontières*, l'autre à l'association *Action Contre la Faim*, pour les soutenir dans leur action humanitaire d'urgence auprès des victimes de la sécheresse en Somalie.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/048.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué